



Facturation pièce sous garantie

Par **Bea24**, le **06/09/2014** à **07:57**

Bonjour,

Je suis agricultrice et lorsque ma machine à traire a des soucis, je fais appel à une entreprise spécialisée.

La minuterie électronique a été changée il y a 9 mois, elle est donc je suppose encore sous garantie (1 an de garantie).

Dernièrement, panne complète de ma machine, diagnostic après déplacement du technicien : "minuterie HS" ! il faut la changer, avec un rapport de visite écrit et signé.

Après plusieurs jours sans pouvoir utiliser la machine, elle repart d'elle-même ! personne ne sait ce qui s'est passé... on le signale donc au technicien qui du coup ne veut plus changer la minuterie...

Hier, je reçois une facture avec frais de déplacement (100 euros) + main d'oeuvre pour contrôle de la machine (50 euros)... Faut-il que je paye malgré le préjudice subi (5 jours de panne), sans changement de la minuterie potentiellement défectueuse et encore sous garantie, et alors que la minuterie était soi-disant à changer car HS ?

Merci d'avance pour vos réponses.